

de ses colonies ainsi que pour l'intérieur du pays. Cependant, nous constatons que le mois d'avril dernier accuse une augmentation de recettes de \$55,381.72 sur le mois correspondant de 1898 : Nous savons que le Ministre des Postes est un homme de ressources et d'imagination et qu'il trouvera la combinaison, " la plus vaste qui ait jamais existé " pour frapper à la poche des collectionneurs et augmenter ainsi les revenus de son département. Il a, dit-on, un conseiller éclairé dans la personne d'un collectionneur qui le touche de près. Ainsi s'expliqueraient les changements successifs de timbres et d'enveloppes, les erreurs de nuances, les surcharges d'enveloppes, etc... etc... qui ne font pas au dehors une réputation bien enviable à notre administration.

Si les revenus du fonds consolidé ont augmenté, les dépenses du même fonds ont été également de l'avant : on a dépensé \$27,973,874.04 au lieu de \$25,480,343.90 pour les dix mois correspondants, soit une augmentation de dépenses de \$2,493,503.14 La dépense étant portée en bloc à la *Gazette du Canada*, nous ne pouvons voir sur quels chapitres porte l'augmentation.

Les dépenses du Compte de Capital ont été pour les dix premiers mois de l'exercice 1897-98 de \$3,825,385.39 et de l'exercice en cours de \$7,445,413.50 soit pour l'exercice actuel, une augmentation de \$3,620,028.11 ; en d'autres termes la dépense à presque doublé.

Les augmentations se répartissent comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Travaux publics, chemins de fer et canaux..... | \$1,495,989.33 |
| Terres du Dominion..... | 55,832.17 |
| Subsides aux chemins de fer. | 1,910,863.72 |
| Milice | 157,547.87 |

Il convient de déduire une somme de \$204.98, recette au chapitre de la rébellion des Territoires du Nord-Ouest.

COMMERCE, INDUSTRIE. FINANCE

On prête au gouvernement français l'intention d'établir dans ses colonies productrices de caoutchouc des droits à la sortie différentiels sur cette matière première. Le caoutchouc dirigé vers Paris ne payerait rien, tandis qu'il serait soumis à un droit s'il était dirigé vers les marchés étrangers. Ce serait là, croit-on, le moyen de créer en France pour le caoutchouc un marché qui pourrait rivaliser avec ceux de Liverpool, de Londres ou d'Anvers.

Un pareil résultat serait excellent ; mais le moyen proposé pour l'obtenir est vivement critiqué par certains journaux. Les marchands de caoutchouc, qui ont, en somme, leurs grands débouchés en Angleterre et en Allemagne, disent les adversaires du projet, ne changeront pas leurs habitudes ; ils achèteront seulement le caoutchouc moins cher à l'indigène qui, en fin de compte, supportera toute la charge du droit jusqu'à ce que lui-même y échappe en allant vendre ses produits dans les colonies étrangères voisines des colonies françaises, habitude qu'il prendra promptement.

D'autre part, ajoutent-ils, on oublie que certaines sortes de caoutchouc produites dans les colonies françaises, sortes d'une pureté tout à fait relative, ne peuvent être vendues qu'en Allemagne, où on les emploie dans la confection des chaussures. Or, si on leur fait supporter un droit de sortie qui obligera les commerçants français à vendre plus cher, ceux-ci ne trouveront plus à s'en débarrasser.

D'après ces journaux, il faudrait renoncer à ces procédés artificiels pour créer en France un grand marché de caoutchouc et laisser faire les commerçants qui, sans rien demander à la loi cherchent en ce